

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal.  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSENT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

## Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 36  
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 6°
Ce matin, à 8 h.		+ 3°
Midi,	763 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	+ 6°
Hausse	6 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	
Baisse	» <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	
Température minima de la nuit		— 3°

## Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Loubet, ministre de l'intérieur, a fait signer des décrets par lesquels :

M. Gentil, préfet d'Indre-et-Loire, est nommé directeur de l'administration départementale et communale, en remplacement de M. Bouffet, nommé conseiller d'Etat ;

M. Sainsère, préfet de Loir-et-Cher, est nommé directeur du cabinet et du personnel, en remplacement de M. Reynaud.

M. Loubet a également fait signer un décret par lequel M. Ferroul, député, maire de Narbonne, et M. Fabre, adjoint, sont révoqués de leurs fonctions municipales.

M. Loubet a, d'autre part, entretenu le Conseil du cas de M. Dormoy, le maire socialiste de Montluçon, et de son rôle vis-à-vis du commissaire central et du commissaire de police de cette ville. Le ministre a fait prévoir qu'il soumettrait bientôt au Conseil des propositions à ce sujet. Il serait question de soumettre au Parlement un projet de loi modifiant la loi municipale du 5 avril 1884 en vue de donner aux représentants du pouvoir central le pouvoir d'assurer le service de la police dans le cas où les municipalités s'y refuseraient.

Le ministre de l'instruction publique a fait signer un décret relatif à l'organisation du personnel des musées nationaux, et un décret par lequel M. Molinier est nommé conservateur adjoint du musée du Louvre.

Le ministre de l'agriculture a soumis au Conseil un projet de loi tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1893 l'application de la loi du 21 mars 1883 concernant la zone franche du pays de Gex et de la Haute-Savoie (phyloxera).

Enfin, M. Loubet a annoncé que, d'après les renseignements parvenus au ministère de l'intérieur, la grève des bûcherons de la Nièvre peut être considérée comme terminée.

Ajoutons que la séance a été fort orageuse en ce qui concerne l'incident Rouvier.

Disputes, cris, menaces, il y a eu un peu de tout.

M. Rouvier a été très vivement pris à partie par ses collègues en raison de ses relations avec MM. de Reinach et Cornélius Hertz, et le calme n'est revenu que lorsque M. Rouvier a offert sa démission.

## La démission de M. Rouvier

Hier, à la séance de la Chambre, M. Rouvier a abandonné le banc des ministres, et le bruit s'est répandu qu'il avait donné sa démission.

Ce bruit était exact.

M. Trouillot demande à interpellier le gouvernement sur les causes de la démission de M. Rouvier.

M. Rouvier demande la discussion immédiate.

M. Ribot déclare qu'à la suite d'une lettre parue le matin, l'honorable... (Exclamations.) l'honorable M. Rouvier a cru donner sa démission.

M. Ribot déclare que la démission a été acceptée.

M. Rouvier a la parole. Il reconnaît qu'il avait des relations avec M. de Reinach et il s'étonne qu'on les lui reproche.

M. Rouvier déclare que toutes les affirmations de M. Clémenceau sont exactes.

M. de Reinach l'a supplié d'arrêter la campagne de presse.

Il a accepté de l'accompagner dans ses démarches. M. Clémenceau l'a suivi partout ; il fut présent à l'entretien.

L'ancien ministre assure qu'il ignorait que M. de Reinach était inculpé. (Murmures sur quelques bancs.)

M. Rouvier cherche à faire dévier le débat. Il s'étonne des accusations qui pèsent sur lui.

M. Pierre Richard et M. Déroulède. — On ne dit pas cela de M. Loubet et de M. Ribot. (Mouvement.)

M. Rouvier. — Qui a dit cela ?

M. Déroulède. — Moi, et je ne dis pas tout. (Bruit.)

M. Déroulède demande pourquoi M. Rouvier se trouvait chez M. de Reinach en même temps que M. Clémenceau.

M. Déroulède a ainsi placé la question sur son véritable terrain. Vous êtes suspect, a-t-il dit à M. Rouvier ; vous avez vu M. de Reinach chez M. Cornélius Hertz, alors qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt et ce pour l'arracher à l'action de la justice. Vous devriez comparaître devant la Haute-Cour.

C'est au milieu d'un profond silence que M. Rouvier est remonté à la tribune, fort abattu. Ses explications vagues ont glacé la Chambre ; on eût dit une assemblée de juges.

La discussion de l'interpellation est close par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

4 heures. — Le bruit court avec persistance dans les couloirs que le portefeuille des finances est offert à M. Casimir-Périer.

Ajoutons que M. Casimir-Périer se montre très hésitant.

Dernière heure. — M. Casimir-Périer refuse le portefeuille des finances.

L'Union de la Droite, en présence des événements nouveaux, a décidé d'adhérer à toutes les mesures qui pourraient être proposées pour armer la Commission d'enquête des pouvoirs dont elle a besoin. La lumière se fera, bon gré mal gré.

## CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier soir en Conseil au ministère des affaires étrangères. Une note officielle rendant compte de la délibération se borne à dire que le Conseil a examiné la situation que lui crée la démission de M. Rouvier et a considéré cette démission comme irrévocable.

M. Ribot s'est ensuite dirigé vers l'Élysée pour mettre M. Carnot au courant de ce qui s'est passé.

Il y aura probablement un nouveau Conseil de cabinet aujourd'hui ou avant la séance de demain pour en terminer avec la vacance du ministère des finances.

## LE NOUVEAU PROCUREUR GÉNÉRAL

Nous avons dit que M. Tanon, conseiller à la Cour de cassation, a été choisi comme procureur général à Paris.

Ancien secrétaire de M. Emile Ollivier pendant le ministère de 1870, M. Tanon a fait presque toute sa carrière dans la magistrature parisienne. Il appartenait à la Cour d'appel quand il fut appelé, il y a cinq ou six ans, au poste de directeur des affaires criminelles au ministère de la justice.

Lorsque M. Tanon abandonna cette situation, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation.

Physiquement, le nouveau procureur général est un homme de cinquante-cinq ans, d'aspect sévère, portant des favoris courts, tout à fait la physionomie classique du magistrat. Il passe pour un esprit modéré, pour un laborieux, un mélancolique, dans le genre de M. Brisson qu'il rappelle vaguement.

Bien que M. Tanon ait quitté la magistrature pendant un certain laps de temps pour entrer au ministère, c'est tout à fait un magistrat de carrière qui succède à M. Quesnay de Beaurepaire.

## RAPPROCHEMENTS

M. Albert Grévy avait dit à un journal : « Je protesterais... je protesterais... je protesterais... » ; et quand le moment s'est présenté de protester, devant la Commission, M. Albert Grévy a dû avouer la signature et le chèque.

M. Adrien Hébrard avait écrit à un journal : « Je proteste... Je m'expliquerai », et quand le moment est venu de protester devant la Commission, M. Adrien Hébrard a dû avouer la signature et le chèque.

M. Antonin Proust avait dit et écrit : « C'est odieux... je m'expliquerai... » et voilà que devant la Commission MM. Flersheim et May, banquiers, dénoncent tous les deux M. Antonin Proust comme le bénéficiaire de deux chèques, en donnant des preuves.

On voit, par ces exemples, ce que pèsent les protestations indignées que l'on entend encore par moments.

## L'EMPOISONNEMENT DU BARON DE REINACH

Les organes intérieurs du baron de Reinach ont été transportés, dans l'après-midi d'avant hier, du greffe correctionnel au laboratoire de toxicologie, qui est contigu au laboratoire

municipal. On en a commencé aussitôt l'examen. On a dit et répété que le baron de Reinach avait absorbé de l'aconitine.

Or, il résulte des premières constatations faites par les chimistes experts que M. de Reinach a absorbé de l'atropine.

## LE LIEUTENANT DE SEGONZAC

On télégraphie de Châlons-sur-Marne, 13 décembre, que le lieutenant de Segonzac, du 1<sup>er</sup> chasseurs, est mis en non activité par retrait d'emploi.

## Chronique Locale

## ET DE L'OUEST

## VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt sur les boissons

Scrutin sur l'amendement de M. Chiché, demandant que le prix des licences ne soit pas augmenté.

Pour : 272. — Contre : 236.

Ont voté pour que les licences ne soient pas augmentées : MM. Berger, Fairé, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves.

M. Condreuse s'est abstenu.

## LA PRIME DE CULTURE pour les Chanvres et les Lins

M. de Soland a adressé la lettre suivante au Journal de Maine-et-Loire :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

» Vous savez avec quelle persévérance les députés de Maine-et-Loire ont réclamé des droits de douane sur les chanvres et les lins étrangers.

» Leurs efforts allaient réussir quand les députés des départements liniers, et en particulier ceux du Nord, ont déclaré qu'ils refuseraient les droits de douane sur les lins si on n'en imposait pas sur le coton. — Il résultait de cette nouvelle attitude que, parmi tous les textiles, les chanvres auraient été seuls protégés ; cet isolement rendait si douteux les droits de douane dans ces conditions, que nos amis ont proposé, de peur de tout perdre, une compensation sous le titre de prime à la culture. Une somme de deux millions cinq cent mille francs a été votée pour encourager les cultivateurs de chanvre et de lin.

» Ce vote est acquis en principe, mais pour la répartition des primes on a dû se référer à un règlement d'administration publique.

» Ce document, préparé dans les bureaux du ministère de l'agriculture, a fixé à vingt-cinq ares le minimum de culture de chanvre ou de lin donnant droit à la prime.

» Il est bien certain que si le rédacteur du règlement avait connu les conditions spéciales de la culture des textiles dans nos vallées, il eût abaissé au moins de moitié la quantité de terre cultivée en textiles pour avoir droit à la prime.

» Nous avons porté à cet égard plus d'une fois nos réclamations au ministère ; nous avons fait observer que les petits cultivateurs, les

plus éprouvés, seraient sacrifiés à ceux plus riches qu'eux qui pourraient cultiver en chanvre au-delà de vingt-cinq ares et qui se partageraient seuls une prime importante.

» La justesse de ces réclamations n'était pas méconnue au ministère, mais on hésitait à renvoyer au Conseil d'Etat, pour le modifier, le règlement d'administration publique à peine promulgué.

» Ces hésitations paraissent heureusement avoir cessé et le ministre de l'agriculture, que j'ai pu revoir aujourd'hui, est disposé, si la réclamation lui est faite au moment de la discussion du budget, à renvoyer au Conseil d'Etat le règlement relatif à la prime, pour qu'à partir de 10 ou 12 ares de culture de chanvre ou de lin, le droit à la prime soit acquis.

» La réclamation se produira, soyez-en certain, plutôt deux fois qu'une, et l'injustice involontaire commise au préjudice des plus pauvres cultivateurs sera réparée, il faut l'espérer.

» Je crois ces renseignements utiles à vos lecteurs, et je profite de cette lettre pour faire cesser une inquiétude que m'ont manifestée des cultivateurs de chanvre.

» Ils se sont demandé ce qui arriverait si un cultivateur avait semé, en chanvre, plusieurs parcelles dont chacune aurait moins de 25 ares, mais dont le total dépasserait 25 ares.

» Il est certain, et je m'en suis assuré, qu'on prendra, pour établir leur droit, le total de leur culture, et non pas chaque parcelle séparément. Cela devait aller ainsi sans le dire, mais cela va bien mieux en le disant.

» Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» TH. DE SOLAND. »

En cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, les députés de Maine-et-Loire ont prouvé qu'ils n'oubliaient jamais les intérêts dont la défense leur est confiée.

### Harmonie Saumuroise

### TOMBOLA DU 11 DÉCEMBRE 1892

#### Liste des numéros gagnants

- 2064 Une bouteille de champagne.
- 1454 Une boîte de chocolat à la noisette.
- 495 Un porte-cartes.
- 524 Une bouteille de côteaux de Saumur.
- 2696 Deux bouteilles de vin rouge.
- 4039 Un saucisson de Lyon.
- 1495 Une boîte de nougat.
- 2644 Une coupe en cristal.
- 2103 Une boîte musée du Louvre.
- 2581 Un carnet de bal.
- 2209 Une descente de lit.
- 3985 Un suc de pomme.
- 3071 Un déjeuner.
- 566 Un abonnement de six mois à la *Petite Loire*.

- 1904 Une bouteille de Champigny 1881.
- 1461 Une méthode Lombart.
- 3585 Une boîte de croquets Giraudet.
- 2466 Un huilier.
- 2910 Une bouteille de champagne.
- 2638 Une poupée.
- 2607 Un chapelet.
- 4311 Un encrier.
- 615 Un cache-pot.
- 3788 Deux bouteilles de vin rouge.
- 1525 Une bouteille de menthe russe.
- 1022 Un panier de liqueurs.
- 2700 Un agenda.
- 3123 Un flacon de guignolet.
- 990 Une chansonnette.
- 1728 Un paquet de cigarettes.
- 3173 Une lampe bleue.
- 1463 Une enveloppe Bébé.
- 4378 Un déjeuner.
- 4660 Une bouteille de champagne.
- 1707 Une bouteille de Champigny.
- 1330 Une bouteille de guignolet.
- 2246 Un plumier.
- 4222 Un porte-monnaie.
- 2208 Une boîte de caricatures.
- 2143 Une boîte de chocolat.
- 3346 Une boîte de chocolat au café.
- 3923 Un christ.
- 545 Une boîte de bonbons.
- 4201 Une boîte de savon.
- 505 Deux bouteilles de vin rouge.
- 2578 Une caisse de savon.
- 444 Un polichinelle.
- 4382 Deux licols.
- 3947 Une boîte de nougats.
- 4346 Un bâton de suc de pomme.
- 3910 Un réveil.
- 830 Une bouteille de Champigny.
- 4690 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 381 Deux bouteilles de vin rouge.
- 3946 Une bouteille de champagne.
- 3476 Une caisse de champagne.
- 3116 Une boîte de poudre de riz.
- 236 Une paire de vases.
- 656 Une bouteille de guignolet.
- 2032 Une boîte de nougats.
- 4873 Deux licols.
- 3293 Une boîte de croquets.
- 2308 Une boîte de chocolat.
- 1301 Une lanterne.
- 2130 Un bougeoir.
- 2544 Un guéridon.
- 59 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 1440 Une bouteille de champagne.
- 3948 Deux bouteilles de vin rouge.
- 3298 Deux bouteilles de vin rouge.
- 3573 Un service à liqueurs.
- 563 Une surprise.
- 785 *Les Ecrivains célèbres*.
- 1772 Une vue de Montreuil-Bellay.
- 3079 Un cruchon de liqueur.
- 2540 Un bâton de nougat.
- 2585 Un foulard.
- 3618 Une paire de cache-pots.
- 434 Une boîte de chocolat.
- 3133 Une méthode Lombart.
- 2608 Cent cartes de visite.
- 2012 Une boîte de parfumerie.
- 3225 Deux licols.
- 2846 Une bouteille de Champigny.
- 1244 Deux bouteilles de vin rouge.
- 980 Un bouteille de liqueur.
- 2295 Une bouteille d'élixir Chaussepied.
- 1383 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 3180 Une bouteille de champagne.
- 4043 Une boîte de nougats.
- 4034 Deux bouteilles de vin rouge.
- 383 Une vue de Montreuil.
- 1611 Un réveil.
- 3211 Un verre en cristal.

- 89 Un saucisson de Lyon.
- 163 Un suc de pomme.
- 2721 Une bouteille de champagne.
- 2660 Deux bouteilles de vin rouge.
- 4341 Un hectolitre de coke.
- 3467 Une surprise.
- 3103 Un porte-cigarettes.
- 2241 Un porte-plumes.
- 1171 Une bouteille de Champigny.
- 1899 Deux bouteilles de vin rouge.
- 2592 Une boîte de croquets.
- 135 Une boîte de chocolat.
- 3556 Une chaise.
- 1107 Deux licols.
- 1327 Un morceau de musique.
- 3625 Une bouteille de champagne.
- 4557 Deux bouteilles de vin rouge.
- 2704 Un panier de liqueur.
- 425 Une amphore guignolet.
- 3096 Une boîte de soleils.
- 3222 Une boîte de lunes.
- 10 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 1558 Deux bouteilles de vin rouge.
- 851 Une bouteille de champagne.
- 3069 Deux bouteilles de vin rouge.
- 1146 Un flacon de parfumerie.
- 440 Un cadre.
- 3973 Un réveil.
- 4122 Un jeu de courses.
- 3356 Un flacon de parfumerie.
- 2709 Deux licols.
- 2818 Une bouteille de citronnelle.
- 2072 Une bouteille de guignolet.
- 4447 Une bouteille cristal.
- 2130 Deux bouteilles de vin rouge.
- 3171 Un cache-pot.
- 4726 Une bouteille des côteaux.
- 3997 Deux bouteilles de vin rouge.
- 2277 Un porte-allumettes.
- 1618 Une géographie.
- 2168 Une vue de Montreuil.
- 2712 Un vide-poches.
- 2219 Un saucisson.
- 4226 Un suc de pomme.
- 3440 Une bouteille de Champigny.
- 3833 Deux bouteilles de vin rouge.
- 4126 Une boîte de chocolat.
- 2645 Une bouteille de champagne.
- 3022 Une lampe.
- 2194 Un vase.
- 278 Un pot à eau.
- 382 Un abonnement de six mois à la *Petite Loire*.
- 4044 Une bouteille de cacao.
- 3792 Une bouteille de guignolet.
- 3477 Une bouteille de champagne.
- 2551 Deux bouteilles de vin rouge.
- 4462 Un goûter.
- 596 Un carnet de bal.
- 933 Une surprise Bébé.
- 3137 Une corbeille bronze argenté.
- 4762 Une bouteille de Champigny.
- 530 Deux bouteilles de vin rouge.
- 824 Un flacon d'eau de toilette.
- 2513 Une chansonnette.
- 4240 Une caisse de champagne.
- 1730 Un guéridon.
- 2515 Une bouteille de Champigny.
- 3547 Deux bouteilles de vin rouge.
- 4934 Un réveil.
- 389 Une paire de vases.
- 2646 Une bouteille de champagne.
- 1614 Un chapelet en argent.
- 345 Une bouteille des côteaux.
- 3869 Deux bouteilles de vin rouge.
- 2703 Une boîte de chocolat.
- 3880 Un porte-cartes.
- 1880 Une bouteille de côteaux.
- 3601 Une boîte de poudre de riz.
- 2801 Une boîte de croquets.

- 3954 Un suc de pomme.
- 1992 Une boîte de chocolat.
- 3082 Un verre.
- 2620 Une bouteille d'élixir Chaussepied.
- 2726 Une bouteille de bignolet.
- 2315 Un déjeuner.
- 419 Une vue de Montreuil.
- 2789 Une bouteille de champagne.
- 2483 Deux bouteilles de vin rouge.
- 416 Un timbre.
- 1135 Une boîte de chocolat.
- 2538 Un cadre.
- 3442 Un déjeuner.
- 376 Un porte-allumettes.
- 4155 Une boîte de chocolat.
- 432 Deux licols.
- 3489 Une bouteille des côteaux.
- 4326 Deux bouteilles de vin rouge.
- 1735 Un panier de liqueurs.
- 1147 Une amphore triple-sec.
- 3982 Une paire de flambeaux.
- 1524 Un flacon d'odeurs.
- 4436 Cent cartes de visite.
- 3447 Une boîte de chocolat.
- 949 Un foulard.
- 2688 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 4229 Une bouteille de champagne.
- 361 Un encrier.
- 3817 Deux bouteilles de vin rouge.
- 4127 Une bouteille des côteaux.
- 2597 Une bouteille de champagne.
- 2007 Deux vases.
- 3421 Deux bouteilles de vin rouge.
- 2616 Une bouteille des côteaux.
- 520 Une glace à mai.
- 2303 Un déjeuner.
- 4497 Une bouteille de bignolet.
- 2895 Une amphore guignolet.
- 308 Un bâton de suc de pomme.
- 3823 Un porte-montre.
- 464 Un morceau de musique.
- 3781 Une marguerite.
- 4228 Un porte-monnaie.
- 4484 Un panier de bonbons.
- 3480 Une amphore triple-sec.
- 2671 Une bouteille de champagne.
- 974 Une bouteille des côteaux.
- 2432 Un flacon d'odeurs.
- 2609 Une boîte de nougats.
- 3993 Une bouteille de guignolet.
- 304 Un tapis.
- 4200 Bon pour une paire de sabots.
- 4336 Une bouteille de champagne.
- 516 Une bouteille des côteaux.
- 3305 Un pot à tabac.
- 2395 Une poupée.
- 4294 Une bouteille de champagne.
- 3723 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 3538 Un pot en porcelaine.
- 3865 Une bouteille de champagne.
- 56 Une bouteille d'élixir Chaussepied.
- 3389 Un cache-pot.
- 2828 Une bouteille de champagne.
- 4161 Une bouteille des côteaux de Saumur.
- 2583 Un déjeuner.
- 3664 Un panier de bonbons.
- 3172 Une bouteille de champagne.
- 4237 Un service à thé.
- 996 Une caisse de champagne.
- 4418 Une bouteille de champagne.
- 3474 Une pièce d'orfèvrerie.
- 673 Un tapis.
- 3461 Un quart obligation de la Ville de Paris.

Pour retirer les lots, s'adresser tous les jours, de 2 heures à 4 heures, chez M. Gallé, *Café de la Bourse*.  
Les lots non retirés au 31 décembre 1892, seront acquis à la Société.  
Les personnes habitant les environs qui au-

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

IV

Le surlendemain des obsèques de M. Loubert, madame d'Étoges était venue de bonne heure à Paris, dans l'intention de faire dans la journée sa visite de condoléance à Éléonore et à madame Granval. La duchesse se souvint que c'était le jour du marché aux fleurs, et comme elle n'avait aucun projet jusqu'à l'heure où elle pourrait commencer ses visites, elle prit la résolution soudaine d'aller faire quelques emplettes pour son parc dans le bazar embaumé du quai de l'Horloge. Excellente marcheuse, comme toute les femmes qui ont ou qui ont eu un vieux mari, elle voulut exécuter cette course à pied, et après avoir jeté un immense châle sur ses épaules et un voile épais sur sa capote de gros de Naples blanc, elle sortit seule de son hôtel de la rue de la Chaise, et elle se dirigea du côté de la rivière, en suivant les quartiers populeux de son noble faubourg.

Arrivée sous ces allées d'acacias si connues des Parisiennes de toutes les classes, elle passa d'abord une revue générale pour arrêter son choix, puis elle acheta à droite et à gauche une vingtaine de plantes rares en pots, dont elle discuta le prix avec une habileté et une séduction de langage qui l'auraient trahie, si elle n'y eût joint une ténacité qui en aurait remontré à la bourgeoise la plus économe de la rue Saint-Denis. Les grandes dames quand elles sont à pied prennent des allures modestes, comme les oiseaux auxquels on a coupé les ailes, et les marchands et les pauvres ne se doutent guère combien ils ont dû de laisser aller et de libéralités à la présence de ces brillants équipages dont la vue les offusque quelquefois : il faut bien avoir les vertus du rang qu'on affiche.

Madame d'Étoges ayant donné des ordres pour qu'on transportât chez elle tout ce qu'elle avait acheté, allait reprendre le chemin de son hôtel, quand elle crut reconnaître, dans un chien qui passait à quelques pas d'elle, le beau lévrier Snap, qu'elle avait rencontré une première fois dans les bois d'Enghien, et qu'elle avait revu ensuite chez mademoiselle de Royan. Convaincue que Claire et Suzanne étaient ve-

nues, comme elle, au marché, elle regarda d'abord autour de Snap pour voir si elle les apercevrait ; puis elle les chercha des yeux plus au loin, mais le tout sans succès. Cependant Snap n'avait pas l'inquiétude des chiens égarés, il paraissait au contraire attendre, à coup sûr, à défaut de sa maîtresse, si quelqu'un de la maison de mademoiselle de Royan était là, et, en observant les manœuvres de Snap, il ne serait pas difficile de le découvrir.

Enfin Snap, qui était assis, fit un petit bond, et il se mit en marche du côté du Pont-aux-Change. Tout en cheminant, il regardait de temps en temps derrière lui.

Madame d'Étoges suivit la direction de ses regards, et quand elle vit qu'ils s'adressaient à une jeune fille très-modestement vêtue, elle fut confirmée dans sa seconde supposition, c'est-à-dire que le lévrier avait été amené par une personne au service de Claire ou de Suzanne. Néanmoins, en examinant la jeune fille avec plus d'attention, elle fut frappée de la noblesse de sa démarche, et de la modestie élégante de son maintien. Cette première découverte excitant vivement sa curiosité, elle pressa le pas de manière à rejoindre la belle inconnue, et au moment où elle la dépassa, elle reconnut

distinctement mademoiselle d'Estouville.

Où va-t-elle ? que signifie ce costume dont la simplicité peut passer pour un déguisement ? où porte-t-elle ces deux pots de giroflée aux fleurs jaspées de blanc et de lilas pâle ? Pourquoi ses yeux baissés vers la terre paraissent-ils gonflés de larmes ? est-elle fatalement attirée vers un abîme qui doit l'engloutir, ou s'avance-t-elle volontairement à l'accomplissement d'un devoir pénible ? Telles étaient les questions que s'adressait intérieurement madame d'Étoges, en côtoyant la pauvre orpheline, plongée dans la plus douloureuse méditation.

« Il y a dans tout ceci quelque triste mystère, pensa-t-elle, et je ferais peut-être une bonne action en cherchant à le pénétrer. Si ce mystère est une faute consommée, je le refermerai dans mon cœur ; s'il n'est encore qu'un danger, j'offrirai mon secours ; s'il cache quelque dévouement obscur, je me retirerai sans me faire connaître, si cela est possible. Pauvre enfant ! elle paraît brisée ! je tremble pour elle ! je veux, je dois la suivre. »

Madame d'Étoges avait tous les défauts et toutes les qualités de son rang et de son édu-

raient des lots à faire retirer, sont priées d'adresser les numéros gagnants à M. Calvel, rue Nationale, à Saumur, qui leur fera parvenir leurs lots.

### INCENDIE DANS UNE BARAQUE DE LA FOIRE

Un incendie, qui eut pris des proportions considérables s'il était arrivé en pleine nuit, vient de détruire l'intérieur et les marchandises du marchand de nougats installé dans la première baraque municipale, quai de Limoges, place de l'Hôtel-de-Ville.

Le feu a pris naissance, vers 1 heure, dans un coin de la baraque, d'une manière assez inexplicable. Antoine Abou-Chakra, c'est le nom du propriétaire, était à déjeuner dans une baraque voisine, avec d'autres marchands forains; il n'y avait donc chez lui ni feu ni flammes, et le pétrole, dont le confiseur se sert pour l'éclairage, était encore intact, après l'incendie.

Quand des passants, ainsi que les habitants de la place de l'Hôtel-de-Ville, aperçurent la fumée sortir de la baraque, le feu avait déjà commencé ses ravages, et avant que les premiers secours fussent organisés, toute la confiserie était fortement endommagée.

En quelques minutes on fut à même d'éteindre les flammes; mais l'eau fit d'aussi grands ravages que le feu, et le pauvre Abou-Chakra, qui n'est pas assuré, pleure toutes les larmes de son corps. C'est la ruine, en effet, pour le malheureux confiseur, qui perd environ six à huit cents francs.

Déjà les marchands forains, en excellents confrères, ont organisé une collecte; mais ces premiers secours vont se trouver vite épuisés. Aussi recommandons-nous à nos lecteurs, dont nous connaissons l'inépuisable charité, de faire quelques achats au pauvre incendié quand il aura remonté son établissement.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous prions nos lecteurs de ne pas oublier que ce soir a lieu sur notre scène la plus belle représentation de *Faust* qui ait été donnée à Saumur.

Tout l'orchestre du Grand-Théâtre d'Angers (40 musiciens) accompagnera le chef-d'œuvre de Gounod, que nous entendrons au complet, c'est-à-dire avec l'acte de la nuit de Walpurgis, un des plus beaux de l'opéra.

C'est à cet acte que sera dansé le grand ballet si bien réglé par l'étoile chorégraphique de la troupe de M. Yves Guillon, et la mise en scène de Walpurgis ne le cède en rien, paraît-il, à celle de nos grandes scènes françaises.

Nous comptons donc voir un nombreux et brillant public à cette véritable soirée de gala.

Le rôle de Marguerite sera chanté par M<sup>me</sup> Guillon-Tauffenberger, qui a obtenu à Angers un immense succès et a été rappelée plusieurs

fois, notamment au dernier acte, où les ovations ont pris le caractère d'un véritable triomphe.

### L'ARMÉE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire dont les termes sont sévères pour l'armée territoriale.

A la suite de la dernière convocation des hommes de cette catégorie, un grand nombre d'armes ont été réintégrées dans l'état le plus défectueux.

Un pareil état de choses, dit M. de Freycinet, engage gravement la responsabilité des officiers sous le commandement desquels sont placées les troupes territoriales.

Le ministre prescrit de notifier ce blâme aux chefs des corps signalés dans le rapport qu'il a reçu à ce sujet.

### Pépinières de plants américains et de greffés

Nous sommes heureux d'apprendre aux viticulteurs de nos contrées que M. Fourmond, maire de Rochefort-sur-Loire, qui a créé dans cette commune de vastes pépinières en cinq espèces de terrains de nature différente, vient de s'entendre, avec plusieurs propriétaires du Saumurois, pour installer chez eux des pépinières aussi soignées que celles de Rochefort-sur-Loire.

Ces propriétaires, que nous ne saurions trop remercier de leur initiative, sont :

MM.

Bonju et Pottier, à Allonnes;  
De la Valette, à Saint-Hilaire-Saint-Florent;  
De Grandmaison, à Moutreuil-Bellay;  
Louis Duveau, à Chacé;  
Fermé des Chesneaux, à Dampierre;  
Bénédictins de Sainte-Maure, à la Ménitrie;  
Couscher de Champfleury, à Brézé;  
Hudault et Marquet, à Fontevrauld.

Sur ces terrains si différents, nos viticulteurs trouveront des porte-greffes et des greffés racinés ou non, étudiés, expérimentés et adoptés sur des sols semblables aux leurs; toute comparaison sera vite faite.

L'année dernière, M. Fourmond a pu livrer à la culture 800,000 greffes; il garantit la reprise.

Nous croyons également pouvoir annoncer que d'ici quelques semaines un treuil à vapeur, avec les derniers perfectionnements ajoutés à ce genre d'appareils, fonctionnera dans le Saumurois et sera à la disposition de tous les viticulteurs du pays.

### Syndicat agricole d'Anjou

Le Syndicat agricole d'Anjou nous communique la note suivante que nous nous empressons de reproduire :

Au moment où Suzanne passait devant le portail de Saint-Méry, elle fut accostée par un homme âgé, proprement vêtu, et dont l'extérieur ne manquait pas d'une certaine distinction native. Ils échangèrent quelques mots que la duchesse n'entendit pas, puis il se séparèrent. Suzanne entra dans l'église, où elle dit une courte prière devant l'autel de la Vierge, puis elle ressortit par une porte latérale donnant sur la rue du Cloître. Madame d'Étoges la suivit jusqu'à la maison qui portait le numéro 3.

Là, Suzanne fit encore une pause, pendant laquelle la duchesse remarqua que la vue de cette maison lui causait une impression douloureuse. Sa tête s'était penchée sur sa poitrine, ses épaules avaient des mouvements saccadés qui annonçaient qu'elle sanglotait, elle paraissait ne pas avoir la force de faire un pas de plus. Cependant elle se remit assez promptement, rejeta avec noblesse sa tête en arrière, et franchit résolument le seuil de cette maison, devant laquelle elle avait hésité comme si elle allait y commettre une mauvaise action. Madame d'Étoges hésita aussi : elle croyait en savoir assez pour se dire qu'en allant plus loin elle ne serait plus qu'indiscrette.

### DÉPÔT D'ENGRAIS DE SAUMUR

« Nous avons le plaisir d'annoncer à nos syndiqués que la maison Perraut et C<sup>ie</sup>, de Saumur, 3, rue Dupetit-Thouars, a bien voulu se charger de notre dépôt d'engrais. Leurs magasins sont dès à présent ouverts à nos syndiqués, et les engrais de toute sorte leur seront vendus avec 0 fr. 50 de majoration sur les prix de 5,000 kilos portés au *Bulletin*.

« Nous avons été heureux de pouvoir confier ce dépôt à cette importante maison, dont l'un des membres, M. de Capol, membre de la Chambre syndicale, pourra donner à nos adhérents les renseignements agricoles dont ils auront besoin. »

### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

Mercredi 14 décembre 1892

AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>me</sup> GUILLON-TAUFFENBERGER

## FAUST

Grand opéra en 5 actes, de MM. Barbier et Michel Carré, musique de GOUNOD.

Au 7<sup>e</sup> tableau, *LE WALPURGIS*, grand divertissement par le corps de ballet.

### Place du Chardonnet

A SAUMUR

## CIRQUE PLÈGE

Représentation tous les jours.

MATINÉES LES JEUDI ET DIMANCHE

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 décembre 1892.

M. Rouvier, mêlé directement par la lettre de M. Clémenceau à l'affaire du Panama, a donné sa démission.

Le 3 0/0 recule à 99.17 et le 4 1/2 à 405.25.

La Rente Italienne est relativement bien tenue à 93.47.

L'Extérieure reste offerte à 64 1/4.

Sous le coup des impressions pessimistes de la Bourse, toutes les valeurs sont plus faibles que la veille. La Banque de France cote 3,870; le Crédit Foncier 1,048; la Banque de Paris 678 fr.

La Société Générale conserve le cours de 480 et le Crédit Lyonnais est à 781 fr.

Les obligations de la Société des Immeubles de France remboursables à 1,000 fr. s'inscrivent, les 3 0/0 à 398.50 et les 4 0/0 à 477.

L'obligation du chemin de fer Rock-Island-Péoria et Saint-Louis est recherchée à 496.25. On sait qu'un coupon semestriel de 12.50 sera détaché dans le courant du mois de janvier.

On signale des arbitrages entre les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Galicia. Ces dernières sont considérées comme de véritables obligations et recherchées en vue des avantages des garanties qui résultent pour elles de

la transformation de la Société.

Les Chemins économiques valent 428.50.  
*Dernière heure.* — Dans sa séance d'aujourd'hui mardi, le conseil d'administration du Crédit Foncier a décidé, à l'unanimité, de porter à 30 fr. l'acompte du dividende de l'exercice en cours.

Ch. HEYMAN et C<sup>ie</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

### Imprimerie P. Godet

4, Place du Marché-Noir, Saumur.

## CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50 - 3 fr.

3 fr. 50 - 4 fr. le cent.

Enveloppes p<sup>r</sup> Cartes de visite

0,50 - 0,75 - 0,90 le cent.

CARTES DE DEUIL

Donner à l'enfant une préparation pectorale est un problème délicat : en effet, la plupart des enfants refusent les médicaments pour peu que la saveur en soit désagréable; et en outre, peu des préparations usitées conviennent à l'enfance, à cause de leur énergie. La *Pâte de Regnaud* et le *Sirup de Regnaud* permettent de résoudre cette difficulté; les enfants acceptent ces deux préparations comme une friandise.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

## PILULES MARTIALES

De CH. VAJDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

## ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n <sup>o</sup> 14	1.75
— — — — — n <sup>o</sup> 12	3.00
— — — — — n <sup>o</sup> 10	4.25
— — — — — n <sup>o</sup> 9	5.50
— — — — — n <sup>o</sup> 8	7.25
— — — — — n <sup>o</sup> 7	10.50
— — — — — n <sup>o</sup> 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75	
Pâtés de foies gras de Canards, n <sup>o</sup> 10	4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n <sup>o</sup> 12	3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras	3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50	
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50	

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ation. Elle était vaine, curieuse, frivole; mais elle avait de la noblesse dans les sentiments sérieux, une discrétion à toute épreuve dans les circonstances graves, des élans sublimes dans les malheurs imprévus. Comme presque toutes ses pareilles, ses premiers mouvements étaient toujours grands, et ses actions quelquefois petites; aussi, quand elle était prise au dépourvu, sa conduite était irréprochable, parce que les instincts de son âme étaient supérieurs aux principes de son éducation et aux préjugés de son rang.

Sa résolution prise, elle ralentit sa marche de manière à ne pas perdre Suzanne de vue sans s'exposer à être reconnue par elle. Toutes deux s'avancèrent ainsi à travers les rues sombres mais vivantes du quartier Saint-Martin. De temps en temps la pauvre orpheline s'arrêtait pour se reposer, et alors madame d'Étoges s'arrêtait aussi. Dans ces moments-là, Snap revenait sur ses pas, et il enroulait son beau corps souple autour de Suzanne, comme le jour où il était venu pour la première fois se mettre sous sa protection; mais il ne s'en montrait pas moins humble, et il n'en était pas plus caressant: nous rappelons à nos lecteurs que c'est d'un chien que nous parlons.

Mais le souvenir récent de la prière de Suzanne lui revint à l'esprit, et elle se décida aussi à entrer.

— Où va madame? demanda la portière, grosse femme à figure honnête et réjouie qui balayait le devant de sa loge.

— Près de la personne qui vient d'entrer.

— Elle ne reçoit pas de visites, madame.

— Mais je la connais, ma chère, dit la duchesse d'une voix caressante; d'ailleurs, je sais qu'elle ne demeure pas ici et qu'elle n'y vient qu'en passant.

— Alors, vous vous êtes trompée, madame, car c'est une locataire qui a emménagé voilà trois jours, même que tout son mobilier n'est pas encore arrivé.

— Pouvez-vous me dire son nom?

— Mais puisque vous la connaissez, ce n'est pas nécessaire, reprit la portière avec un gros rire qui ne manquait pas de finesse.

— C'est pour savoir si je me suis trompée comme vous venez de me le dire.

— Au fait, c'est un bon moyen.

Après cette courte phrase qui semblait promettre des renseignements, la portière garda le silence.

— Écoutez, ma bonne femme, reprit madame d'Étoges, vous me paraissez honnête, discrète, aussi je ne chercherai pas à vous séduire en vous promettant une récompense; mais j'espère vous décider en vous affirmant que je n'ai que de bonnes intentions lorsque je vous demande à voir cette dame. Je la connais, et j'ai un vif désir de lui être utile. Ne se nomme-t-elle pas mademoiselle Suzanne d'Estouville?

— Ça se pourrait bien, madame, comme aussi ça ne se pourrait pas. Eh bien! si vous la connaissez, écrivez-lui par la poste pour lui dire que vous voulez la voir, vous verrez ce qu'elle vous répondra. Quand je recevrai une lettre adressée au nom que vous venez de prononcer, je lui demanderai si c'est pour elle. Des noms! on en a quelquefois plusieurs.

Madame d'Étoges conclut de cette réponse que Suzanne avait changé le sien, et cette réflexion lui rendit toutes ses craintes.

— Votre refus me fait de la peine, et sera peut-être cause de quelque malheur, dit-elle avec vivacité. Je m'intéresse beaucoup à cette jeune personne, et je vous assure que ma présence ne lui sera pas pénible.

— Je crois tout ce que vous me dites, madame, et si je n'avais pas des ordres, je vous laisserais monter, mais...

(A suivre).

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 20	Banque de France	3885	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	393	Compagnie parisienne du Gaz	530
3 0/0 amortissable	99 20	Banque d'Escompte	107	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	481 50	Le Transatlantique 3 0/0 r. à 500	383 50
4 1/2 1883	105 12	Comptoir national d'Escompte	515	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	481	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	24 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1050	comm. 1880 3 0/0 r. à 500	479	6 0/0 2 <sup>e</sup> série	24
Oblig. 1855-60 3 0/0	570	Crédit Industriel et Commercial	555	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	430 50	obligations à lots	—
— 1865 4 0/0	540	Crédit Lyonnais	782 50	fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	478 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500	599
— 1869 3 0/0	426	Crédit Mobilier	135	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	418 50	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	460 25	Emprunt russe 1862 5 0/0	—
— 1875 4 0/0	536	Société Générale	480	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	466	1889 4 0/0	97 55
— 1876 4 0/0	536 50	Est	942 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	471	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série	98 25
— 1886 3 0/0	413 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1515	Nord 3 0/0 r. à 500	472	— 3 <sup>e</sup>	98 45
		Midi	1342 50	Orléans 3 0/0 r. à 500	468 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	470 80	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	
						—	

AVIS

Le samedi 15 décembre 1892, à une heure du soir, à Saumur, place du Champ-de-Foire, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'un **Cheval de réforme de la gendarmerie**.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893, En l'étude dudit M<sup>e</sup> Rouget, notaire,

**La Belle PROPRIÉTÉ DU HAUT-GRUAI**

Située communes de Langeais et Avrillé, d'une contenance de 102 hectares, dont 80 hectares en bois. Chasse magnifique.

**ACHAT** de tous contrats suspendus ou en cours de la Comp<sup>te</sup> le CONSERVATEUR et ivrets de la Caisse des Retraites. Roger, 14, rue Turbigo, Paris.

**A LOUER** en totalité ou par partie, Maison et vastes dépendances, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 14. — Réparations au gré du locataire. S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

**UN JEUNE HOMME** pouvant donner toutes garanties morales et pécuniaires entrerait comme associé dans une maison de champagneurs. S'adresser au bureau du journal.

**Atelier de Serrurerie**

Ancienne Maison

JOUSSELIN ET RENAUDINEAU

**J. JOREAU**

Successeur

44, Rue des Capucins, Saumur.

**Francis VOELCKER**

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie  
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892  
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

A partir du 15 décembre 1892

**PORTRAITS** depuis 10 fr. la douzaine.

**A L'OCCASION DES ÉTRENNES**

Il sera offert à titre gracieux un

**Splendide Portrait Album**

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie  
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrennes)

**American - Tampon**

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

**ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE**

**LE MEILLEUR DES TAMPONS**

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

**Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS**

**A. LIGNAIS**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

**N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.**

**GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

Fromages extra

Camembert, double crème... 0,60  
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40  
Gruyère, extra, — 0,85  
— Emmenthal, — 1,20  
Port-Salut, de la Trappe, 1,50  
Roquefort, 1,60  
Hollande pâte grasse, 1,10  
Choucroute de Strasbourg, 2,00

Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine

Saucisses fumées, 2 pour 0,25  
Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40  
Jambon désossé roulé, 1,50  
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Rufsec, 1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.  
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

EN VENTE

**HISTOIRE de SAUMUR**

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, Imprimerie de PAUL GODET.

**VELOUTINE** Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
**HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE**  
Seule récompensée à l'Exposition Universelle  
**CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS**  
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY)

**SAISON D'HIVER**

**MAISON CREMIEUX**

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.

**Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure**